

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

62/1017 du 9/II/1982
DECRET N° /MTEG.DGTFF.DFP/22024/08

Portant intégration et nomination de Monsieur M'BERE Mathias dans les cadres de la catégorie , hiérarchie I des Services administratifs et Financiers -SAP- (Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/IS/LS : Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Loi 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 100 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Le décret n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant le statut des cadres de la catégorie des Services administratifs et Financiers -SAP- ;
Le décret n° 62/130/MP du 9/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;
Le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Le décret n° 62/8/FP-33 du 16/3/1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
Le décret n° 67/50/FP-32 du 18/7/1967 réglementant la prise d'acte du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et déplacements ;
Le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Le décret n° 78/154 du 4/4/1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Le décret n° 80/544 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Le décret rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/544 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
Le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
Le Protocole d'accord du 5/6/1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;
Le décret n° 74/229 du 10/6/1974 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les diplômés de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce

DECRETS :

ARTICLE 1.- L'application des dispositions combinées des décrets n°s 58/433 du 27/7/1962 et 74/229 du 10/6/1974 et du Protocole d'accord du 27/7/77 susvisés Monsieur M'BERI Mathias, né le 28/2/55 à Pointe Noire, titulaire du Diplôme de Master of Science en Economie, avec la Spécialité Planification de l'Economie Nationale, obtenu à l'Université d'Etat A. M. GORRY de Khartoum (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2^e échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre du Plan.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORNC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan,

Pierre M'BERI.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard OGBE MATSIKA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LUKUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORNC
DGTFT/DPF
DFT/BST
DB
DCF
MP
DOSSIERS
INTERESTES
SGCM/EC

1
3
1
3
1
4
3
1
2